



Garde d'enfants à domicile en temps partiel ?

Par **jackjack**, le **05/05/2010 à 14:05**

Bonjour,
Père divorcé, j'ai mes jeunes 2 enfants (7 ans) en garde alternée et je vais prendre une employée pour les garder à domicile à la sortie de l'école 4 j par semaine, 12 h par semaine, soit en moyenne de 27 h par mois (Alternance une semaine sur 2) .
Je n'ai besoin de ce service qu'en période scolaire. Pendant les vacances, les enfants sont à mi-temps avec leur mère, soit avec moi ou leurs grands parents. cela ne couvrirait donc que 18 semaines sur une année (35 semaines scolaires / 2).
Ai-je le droit de proposer un temps aussi partiel à la personne ?
Ne suis-je pas hors la loi avec autant de semaines non-travaillées ?
Je précise que je compte opter pour un CDI payé en CESU, déclaratif sur internet, avec intégration des congés payés (10%).
Merci d'avance
J'ai vraiment besoin d'aide avant de faire la proposition.